

# BTS Management des Unités Commerciales

**PROJET D'OUVERTURE RENTRÉE  
2016**

## LES OBJECTIFS

- Le titulaire du BTS MUC maîtrise les techniques d'organisation, de gestion et d'animation commerciales.
- Il mène des actions pour attirer, accueillir la clientèle et vendre des produits ou services répondant à ses attentes et la fidéliser.
- Il utilise ses compétences en communication dans son activité courante ou dans la gestion des projets.
- Il participe au diagnostic commercial, à la réflexion stratégique, la définition et mise en place des objectifs en constituant et motivant son équipe
- Il participe aux choix des politiques d'achat et de vente.
- Il veille à adapter en permanence l'offre à l'évolution du marché.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 1100 heures sur 2 ans,

Rythme de l'alternance :

- 2 jours au CFA,
- 3 jours en entreprise

## PROFIL DES CANDIDATS

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau IV. (BAC général, technologique ou professionnel...)

## MISSIONS DE L'ALTERNANT

- Vente-Relation client
- Mise en place d'accords commerciaux Merchandising et gestion des flux de marchandises
- Organisation d'opérations de marketing et commerciales
- Développement de projets

## TYPE DE CONTRAT

**Contrat de professionnalisation.** Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi à partir de 26 ans, aux bénéficiaires du revenu de solidarité, de l'allocation spécifique, de l'allocation aux adultes handicapés ou d'un contrat aidé.

## RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'alternant et de sa progression dans le cycle de formation.

Âge	Titulaire Bac Pro, titre ou diplôme de même niveau	Autres
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
26 ans et plus	100% ou 85% du minimum conventionnel si plus favorable	

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.67 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit un SMIC brut mensuel de 1466,62 € pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

## AIDES FINANCIÈRES POUR L'ENTREPRISE

		De 18 à 25 ans	De 26 à 44 ans	De 45 ans et plus
<b>AIDES GÉNÉRALES</b> Selon textes en vigueur	Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)	Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)	Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale
	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)
		Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi 2000€ (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif)	ou	Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi de 2000 € (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif).
	Aide à l'embauche pour les PME : montant maximum de 4000 € (Décret n°2016-40 du 25 janvier 2016)	Aide à l'embauche pour les PME : montant maximum de 4000 € (Décret n°2016-40 du 25 janvier 2016))		Aide supplémentaire de l'état de 2000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus
Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel il cotise. Si l'OPCA ne prend pas en charge l'intégralité des coûts de formation, l'entreprise de 10 salariés et plus pourra imputer ces dépenses sur son budget formation (0,9% « au titre du plan »).				

## FORMALITÉS

- Conclusion du contrat de professionnalisation entre l'entreprise et le salarié (signature du cerfa EJ20).
- Conclusion d'une convention de formation avec l'organisme formateur.
- Déclaration unique d'embauche auprès de l'URSAFF avant le début de contrat.
- Visite médicale d'embauche avec le médecin du travail.
- Transmission du contrat à l'OPCA pour accord et enregistrement.

## RENSEIGNEMENTS

### CAMPUS DES MÉTIERS

**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29**  
24, route de Cuzon – cs 21037  
29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : [www.cma29.bzh](http://www.cma29.bzh)

FAX : 02 98 76 46 58

@: [cfa@cma29.fr](mailto:cfa@cma29.fr)